

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 26 septembre 2023

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BERTALEB Anna - GILANT Martine -ESMOINGT Guy - LEONARD Jacques Olivier

COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE : HOEZ David - Alain BOULICAUD - - Bruno LABREURE - Guy FABRE – René CRESPIY - Emilie BOUXIN -Gilles MALLEY - Patrick CLEMENT - Bruno GOUBERT - Ghislain DERECH - Gérard FERRIERE – Marie CARRE - - Patrick THEVENIAUD – Roger CHEVALIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : THOMAS Lionnel - GHESQUIERE Alexis - HENNEQUIN Marie - DUNEAUD Jean-Luc-

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - DOUAR Leila - PASQUIER Annie DELUDET Pierre - NOEL Suzanne - LEFEBRE Joel - HALM Christiane - BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - OSTERTAG Stéphane - BERNARD Jean-Luc-LESPIAUCQ Mauricette - COITE Yannick - GLOMOT Philippe – CONTAMINE Bernard - PENTHIER Thierry - VERGE Alain - AZEVEDO Fernando - POZZOLI Bernard

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : - DELANOY Pierre-Marie - DEMARTY Séverine

Communauté de communes VAL DE CHER : JOB Adrien -BRUNOL Edith - JEAN Caroline - PETIT Angélique- DELHOUME Jean-Philippe - MORA Jean - KEMIH Mohammed - LAPP Gilbert - SIODLAK Daniel

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte - CASSONET David - TARRET Gilles – CARREZ Thierry – MARQUIS Michel
MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - NUYTENS Aine

COMMENTRY MONTMARIAULT NERIS COMMUNAUTE : Daniel BEULATON -Fernand SPACCAFERRI - Stéphane JARDONNET - Jean-Pierre SOUPIZET - Patrice POGET- Michel KUPERMAN - Alain CHANIER - Elise BOULON - Fabrice MARESQ - Christian DOUCET - Michel RICHARDOT - Patrick PORTET - Sylvain BOURDIER - Annick BOULET - Claude ROULLIER - Arthur ALVARO - Jocelyne LEFEBVRE - Gérard JARDOUX - Sylvain BELLINI - Philippe SOUDER - Johann SCHINDLER - Bernard TRUCHE - Sébastien POMMEROL - Alain PATUREAU - Thomas LECRAS - Joëlle FROELHY –
Jean-Pierre MONCELON - Olivier GILBERT - Cyrille RIMBAULT – Catherine CHAMPOMIER

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha -COFFIN Denis - PASCUAL Daniel - BLINET Roger - TRAYSSAC Alain -BEUFILS Wilfrid - MANTZ Didier – DUMONTET Bertrand - - COULANJON Jérôme - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal - GOMES Isabelle – RAFFINAT Pascal - AGUILLAUME Valérie - DUMONT Serge- BELLEC Michel -

MONTLUCON COMMUNAUTE : - TAILHARDAT Valérie - LAROCHE Pierre - HURTAUD Jean-Pierre - LESAGE Viviane- BERTON Alric - RAYNAUD Laetitia - - DALBY Christian - MOTHET Pierre - CHANUDET Jacques - BROCHET François - LACAUX Fabrice - PIRES Isabelle - SANVOISIN Christian - BESSON Valérie - Luc - DELAUME Colette - TRIKI Samir -LAMOINE Jean-Paul - GERINIER Joelle - MOUTOT Michel - JARRAUD Magalie - THAVENOT Fabien - PERNELLE Jérôme -L-BOUESSE Albert-Paul - IMBERT Didier - LARDY Isabelle –
ROY Christine - NOUHANT Francis - GUERIN Jean-Pierre – TORNERO Maria - DUFLOUX Patrick - BERGERON Karine –
BENOIT-GOLA Anne-Cécile - MOLLAIRE Audrey - LEFEBVRE Romain - AYDIN Sévil - BOURIQUAT Bruno - NOUAILLES Didier - LIMOGES Pierre - LHOSPITALIER Géraldine – DUBOISSET Gilles - NOVAIS Fernando - JOUANNIN Nadège - BONNFOY Magalie - FREVILLE Yves –
DE CASTRO ALVES Manuella - WERTH Juliette - GOUZIEN Sylvie -SARTIRANO Sylvie - MAURY Jean-Pierre - MONTASTIER Maryse - COUTIER Jérôme

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : PHILIPPON Didier - CHAUSSENOT Paula- - FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François

Communauté de communes VAL DE CHER : - BOUDRON Gaele - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noelle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - LACHASSAGNE Geneviève PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme –

M. MOMCILOVIC aborde le comité avec une triste nouvelle, le décès de Mr Jacques Rossi, maire de la Perche et demande que l'assemblée fasse 1 minute de silence. Le quorum est atteint et tous les suppléants sont titulaires. Il indique que les documents reçus étaient ceux pour le CT et par conséquent, de ne pas en tenir compte. Il précise que des questions urgentes seront à voter ce soir et demande l'accord du comité.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le vote de l'urgence.

1- Approbation du PV du comité syndical du 29 juin 2023

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le PV du 29 juin 2023

2- Décision modificative sur investissement

M. GLOMOT mentionne que le budget alloué à l'aménagement de la plateforme de compostage a été surévalué. Il reste donc une somme de 255 579.80 euros qui va être imputé en majorité à l'aménagement du site de Givrette. Il y a également 10108 euros d'installation de garde-corps en déchetterie qui va être réaffectée dans la réfection de la toiture de l'atelier et l'acquisition de matériel informatique. Voir les documents joints.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la décision modificative d'investissement

3- Décision modificative sur fonctionnement :

M. DE SOUSA indique que la trésorerie a demandé que l'étude affectée à l'investissement le soit en fonctionnement.

De plus, la somme restant au budget carburant va être réaffectée dans divers travaux comme l'entretien du matériel roulant, entretien et réparation des réseaux.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la décision modificative de fonctionnement

M. MOMCILOVIC communique sur les bonnes surprises avec :

- Le prix du carburant qui a finalement diminué.
- La baisse de l'absentéisme qui a été divisé par deux
- La baisse du tonnage des OM.

Certes des efforts sont encore à faire de ce côté. Ils sont surtout attendus avec la collecte des fermentescibles dès le début de l'année.

4- Exonération de la TEOM pour 2024 :

M. MOMCILOVIC précise que si les entreprises paient la redevance spéciale, ils sont exonérés de la TEOM.

La liste des entreprises concernées est donc soumise au vote.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la liste des entreprises exonérées de la TEOM

5- Election d'un remplaçant à M. Denizot :

M. MOMCILOVIC explique que M. Denizot a démissionné de ses fonctions il y a quelques mois. Il faut donc le remplacer en tant que suppléant à la commission d'appel d'offres.

M. MOMCILOVIC a reçu une seule candidature, celle de M. LEFEVRE Joel.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la candidature de M. Joel LEFEVRE

6- Augmentation du cout de la redevance spéciale au 01 janvier 2024 :

M. MOMCILOVIC remémore que la redevance spéciale est égale au coût de l'enfouissement + les taxes notamment la TGAP. Comme celle-ci a fortement augmenté, la redevance spéciale doit l'être aussi.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'augmentation de la redevance spéciale.

7- Les questions d'urgence :

- Il a été demandé, lors d'un comité de pilotage, le remboursement de 50€ pour une consultation de médecine douce, effectuée pour l'agent. Cette prise en charge a été validé par le comité de pilotage de la QVT, la trésorerie ainsi que par le CT, si l'agent présente une facture nominative.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'urgence de la situation

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le remboursement de la somme de 50€ associée d'une facture nominative pour une consultation de médecine douce.

- Le 01 janvier 2024, il y aura une modification de la fréquence des collectes pour certaines communes. Toutes les communes concernées ont été prévenues. Il nous faut valider cette modification.

Avec une voix contre, le conseil syndical approuve le vote de l'urgence

M. PENTHIER demande ce que veut dire C1 et C2 ?

M. BOROWIAK répond que C1 veut dire une collecte d'ordures ménagères tous les 15 jours et une collecte sélective tous les 15 jours ; C2 une fois par semaine la collecte CS et celle des OM. Ce sont les termes de la trésorerie. En effet, une semaine la commune n'est pas collectée, la deuxième semaine elle l'est deux fois, pour la CS et les OM, donc lisser sur l'année la commune passe en C1.

Avec une voix contre, le conseil syndical approuve la modification de la fréquence de la collecte auprès des collectivités.

- M. MOMCILOVIC explique que la modification de la réserve d'eau pour maîtriser un éventuel incendie sur la plateforme de compostage a nécessité un remplissage que le Sictom a effectué.

Ce premier remplissage devait être fait par COLAS. Nous lui avons demandé le remboursement du nombre de mètres cubes d'eau. Cependant, la trésorerie souhaite que nous fassions une convention entre COLAS et le Sictom expliquant à quoi correspond cette facture de remboursement. Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à signer ladite convention.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la situation d'urgence

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la modification de la collecte.

8- La collecte de la fraction fermentescible au 01 janvier 2024 :

M. MOMCILOVIC informe que le Sictom a déjà procédé à la distribution de composteurs individuels. Concernant les grands ensembles, lorsqu'il y a un jardin, les composteurs collectifs ont été mis en place.

En janvier aura lieu une distribution de bio-seaux ainsi que de nouveau bac de compostage.

M. BOROWIAK précise que pour tous les lieux où il n'est pas possible de composter, il y aura une centaine de points d'apport volontaire, situés essentiellement dans le centre-ville de Montluçon. La collecte se fera toutes les semaines et le compostage sur notre site. Ceci afin d'être opérationnel dès le 01 janvier et d'avoir un coût financier moindre.

Concernant les entreprises, un deuxième courrier explicatif est parti mi-septembre.

Par ailleurs, pour certaines communes comme Commentry, nous avons commandé un autre système de compostage le « city compost » qui a la taille d'un conteneur en verre et qui pré-composte les dépôts. Le Sictom ira les collecter tous les 2 à 3 mois avec un camion grue. Comme c'est un prototype, nous n'en avons commandé que deux.

M. MOMCILOVIC précise qu'à la foire, le matériel y est exposé.

M. LEFEVRE demande si la chambre de commerce a communiqué sur cette collecte des fermentescibles auprès des commerçants ?

M. MOMCILOVIC répond que la fédération professionnelle a été prévenue ainsi que la chambre de commerce et la chambre des métiers.

Un élu demande si l'on pourrait envisager de mettre un sticker sur les bacs afin d'avertir de la collecte fermentescible ?

M. MOMCILOVIC répond que cela serait à voir avec le service communication et le coût.

M. PENTHIER demande si le fait de composter n'attire pas les nuisibles ?

M. MOMCILOVIC répond par la négative. Si on peut y trouver des mulots, c'est qu'ils étaient déjà présents dans le jardin.

9- Organisation du travail à la suite du passage en 4 jours :

M. BOROWIAK spécifie que la décision de la semaine des 4 jours s'est fait avec les représentants du personnel. Elle sera donc généralisée à partir du 08 janvier 2024. Il a été également validé par les délégués que le jour non travaillé serait le vendredi. Plusieurs collectivités l'ont d'ores et déjà mis en place, comme Riom ou Brive et aucunes ne souhaitent revenir en arrière.

10- Modification de fréquence d'ouverture des déchetteries :

M. BOROWIAK signifie qu'il n'y aura plus d'horaires d'été -hiver. Les déchetteries auront des horaires d'ouverture plus large comme pour les horaires d'été. Certaines se verront fermer un jour de plus, mais il a été prévu qu'en fonction de chaque secteur, le jour de fermeture ne sera pas le même.

Pae exemple, lorsque Vallon sera fermé, Cosne sera ouvert. Toutes les déchetteries seront ouvertes le samedi.

Et Chamblet sera ouvert du lundi au samedi inclus.

Concernant la déchetterie de Domérat, qui a le plus fort tonnage récupéré, nous espérons en avoir moins l'année prochaine. En effet, avec la nouvelle REP des bâtiments, qui se met en place le 01 janvier 2024, nous devrions avoir beaucoup moins de dépôts venant des professionnels du bâtiment.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations dans l'info tri qui paraîtra au mois de décembre.

M. MOMCILOVIC annonce que les bouteilles plastiques seront toujours collectées par le Sictom.

Il informe également qu'1,2 tonne par mois a été réutilisé par la benne de réemploi située à Prémilhat.

Nous allons le prévoir également à Domérat.

Il est prévu à la déchetterie de Cosne de déposer une benne ouverte au public. C'est-à-dire que chaque usager pourra y déposer des meubles ou autre et chacun pourra se servir

11- Résultat du questionnaire QVCT :

M. COITE intervient et indique que le retour de nombre de réponses a été suffisamment conséquent et a permis de pouvoir exploiter les données. Globalement 65% des agents sont contents d'être au Sictom.

IL indique que le bilan des questionnaires se découpe en 4 services : collecte, entretien-compostage- espace vert, déchetterie-chauffeurs et administratif-encadrement. Puis par âge et par thème.

Le premier thème s'intitule les exigences de travail : on remarque que les agents font beaucoup de tâches répétitives surtout au sein de la collecte et des déchetteries.

Le second parle d'autonomie et de marge de manœuvre dans le travail.

Le troisième aborde les conflits de valeur et le sens du travail. Plus de 85% des agents arrivent à concilier travail et vie personnelle. Et un agent sur 3 déclare que les règles qui régissent l'activité professionnelle ne semblent pas justes.

Le quatrième se concentre sur les rapports sociaux au travail. Il fait état d'une très bonne entente entre collègues. Cependant, 41% ne sont pas satisfaits de leur relation avec les élus.

Le cinquième correspond aux exigences émotionnelles au travail. 15 personnes déclarent avoir subi au moins une fois une agression physique. Et 41% des agents déclarent avoir déjà vécu des tensions avec le public, plus de 30% avec les collègues et 23% avec la hiérarchie.

Le sixième concerne la sécurité, l'insécurité de la situation de travail. Un agent sur 2 déclare ne pas être suffisamment informés sur la vie et les projets de la structure.

Plus d'un agent sur 2 déclarent ne pas être satisfait des possibilités d'évolutions professionnelles proposées.

Mais 82% des agents n'envisagent pas de mobilité externe dans les 2 ans à venir. Ce qui rejoint la note de satisfaction globale de 65%.

Ainsi la note de 7,01 sur 10 a été attribuée par les agents sur l'ambiance au travail en équipe mais aussi sur le caractère amical des relations entre collègues.

Le plan d'actions par service sera effectif pour la fin de l'année.

Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 19h30.